

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: CHRYZOPON ROSE
Groupe de produits	: Produit commercial
Autres moyens d'identification	: autorisation n° 8500352

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	: Régulateur de croissance des plantes qui favorise la formation des racines.

Titre	Étape du cycle de vie	Descripteurs d'utilisation
CHRYZOPON ROSE	Professionnelle	SU3, SU22, PC27

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir rubrique 16

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Rhizopon B.V.
Rijndijk 263a
Boîte postale 2400 AH Alphen aan den Rijn
2394 CE Hazerswoude-Rijndijk - The Netherlands
T + 31(0) 71 3415146 - F + 31(0) 71 3415829
info@rhizopon.com - www.rhizopon.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases supplémentaires : SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Les pourcentages indiqués sont des pourcentages en poids (w / w%).

Nom	Identificateur de produit	% w/w (% w/w)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Talc (Mg3H2(SiO3)4)	(N° CAS) 14807-96-6 (N° CE) 238-877-9 (N° REACH) 01-2120140278-58	> 50	Non classé
Calcium 3-hydroxy-4-[(4-méthyl-2-sulphonatophenyl)azo]-2-naphthoate	(N° CAS) 5281-04-9 (N° CE) 226-109-5 (N° REACH) 01-2119473978-15	<1,0	Non classé

CHRYZOPON ROSE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4-(indol-3-yl)butyric acid	(N° CAS) 133-32-4 (N° CE) 205-101-5 (N° REACH) -	0,1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Repr. 2, H361fd
----------------------------	--	-----	--

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. En cas d'épandage important, endiguer pour contenir l'écoulement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Aérer la zone. La poussière déposée peut être nettoyée par aspiration (vide). Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Abattre la poussière avec un jet d'eau. Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

CHRYZOPON ROSE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à sec. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Emballage d'origine.

Température de stockage : 10 - 20 °C

Matériaux d'emballage : Polypropylène. Polyéthylène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Talc (Mg₃H₂(SiO₃)₄) (14807-96-6)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, inhalation	2,16 mg/m ³
Aiguë - effets locaux, inhalation	3,6 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	43,2 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	4,54 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, inhalation	2,16 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	3,6 mg/m ³

DNEL/DMEL (Population générale)

Aiguë - effets systémiques, inhalation	1,08 mg/m ³
Aiguë - effets systémiques, orale	160 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets locaux, inhalation	1,8 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, orale	160 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,08 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	21,6 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	2,27 mg/cm ²
A long terme - effets locaux, inhalation	1,8 mg/m ³

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	597,97 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	141,26 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	597,97 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau de mer)	141,26 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	31,33 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	3,13 mg/kg poids sec

Calcium 3-hydroxy-4-[(4-méthyl-2-sulphonatophenyl)azo]-2-naphthoate (5281-04-9)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	1 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	4,4 mg/m ³

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale	630 µg/kg ps
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,1 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	360 µg/kg ps

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	30 µg/L
PNEC aqua (eau de mer)	3 µg/L
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	330 µg/L

CHRYZOPON ROSE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Calcium 3-hydroxy-4-[(4-méthyl-2-sulphonatophenyl)azo]-2-naphthoate (5281-04-9)

PNEC aqua (intermittente, eau de mer)	33 µg/L
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	10 - 25,1 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	1 - 2,51 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	5 - 10 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Recommandation: Porter des gants appropriés testés selon EN374. Matériau approprié: Caoutchouc nitrile (NBR). Épaisseur du matériau : Aucune donnée disponible. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection oculaire:

Porter des lunettes de protection conformes à EN 166 pour protéger contre des poudres et des vapeurs.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Combinaison.

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: rose.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9 (Solution à 10% dans l'eau) (20,5°C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 124 °C (4-(indol-3-yl)butyric acid) (méthode OCDE 102)
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: > 250 °C (4-(indol-3-yl)butyric acid) (méthode OCDE 102)
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: > 250 °C (4-(indol-3-yl)butyric acid) (méthode OCDE 102)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: 1,1 Pa @20°C (4-(indol-3-yl)butyric acid) (EEC A.4/OECD 104)

CHRYZOPON ROSE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Densité	: 0,72 g/ml
Solubilité	: Eau: insoluble dans l'eau (14,7 g/l @ pH7 20°C (4-(indol-3yl)butyric acid))
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7). Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

CHRYZOPON ROSE

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	2,4 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 9 (Solution à 10% dans l'eau) (20,5°C)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 9 (Solution à 10% dans l'eau) (20,5°C)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

CHRYZOPON ROSE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4-(indol-3-yl)butyric acid (133-32-4)	
CL50 poissons	250 mg/l 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CL50 poissons 2	210 mg/l 96 h, Leuciscus idus (aunée dorée)
CE50 Daphnia	112 mg/l 48 h - Daphnia magna
EC50 72h algae 1	101 mg/l EyC50
EC50 72h algae (2)	118 mg/l EbC50, 48 h - P.subcapitata

Talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄) (14807-96-6)	
CL50 poissons	89,581 - 110 g/l
CE50 Daphnia	36,812 g/l
EC50 72h algae 1	7,203 g/l

Calcium 3-hydroxy-4-[(4-methyl-2-sulphonatophenyl)azo]-2-naphthoate (5281-04-9)	
CL50 poissons	100 mg/l
CE50 Daphnia	100 mg/l
EC50 72h algae 1	190 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

CHRYZOPON ROSE	
Persistance et dégradabilité	Potentiellement biodégradable.

4-(indol-3-yl)butyric acid (133-32-4)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable (Modified Sturm test; OECD 301B).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CHRYZOPON ROSE	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.

4-(indol-3-yl)butyric acid (133-32-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

Talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄) (14807-96-6)	
Log Pow	-9,4 @ 25 °C / pH 7

12.4. Mobilité dans le sol

CHRYZOPON ROSE	
Ecologie - sol	Pas d'informations supplémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

CHRYZOPON ROSE	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG / RID

CHRYZOPON ROSE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

4-(indol-3-yl)butyric acid

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Révisée fiche de données de sécurité conformément à la réglementation commission (UE) n° 2015/830.

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Version	Modifié	
1.1	Autres moyens d'identification	Modifié	
1.1	Nom	Modifié	

CHRYZOPON ROSE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Abréviations et acronymes:	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STP	Station d'épuration
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : ECHA (Agence européenne des produits chimiques). zRMS Nederland (RÈGLEMENT (CE) N° 1107/2009).

Autres informations : DENEIGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Textes des phrases H- et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Texte complet des descripteurs d'utilisation	
PC27	Produits phytopharmaceutiques
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit